

## CIRCULATION

# AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 11 août 2020, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

### ARTICLE I

Toute circulation sur l'intersection entre la Route de Luxembourg, la Rue du Müllerthal et la Route d'Echternach à Consdorf sera réglée avec des feux tricolores chantiers;

Tout stationnement sera interdit des deux côtés entre les maisons n°1 à n°3, Route de Luxembourg.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE II

Le présent règlement est en vigueur à partir du lundi le 24 août 2020 de 08:00 jusqu'à la fin du chantier

### ARTICLE III

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

### ARTICLE IV

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 18 août 2020

la bourgmestre,

le secrétaire communal,

